



Le P'tit NEUVY

LE MOT DU MAIRE



Le P'tit Neuvy est, avec panneau pocket et le site internet, le moyen que nous avons choisi pour vous informer sur la vie de votre village. Malgré les restrictions sanitaires, le conseil municipal et les commissions travaillent sur les projets municipaux.

Après une réunion avec les riverains de la rue de la Lande, il a été décidé de réaliser l'appel

d'offre pour la réhabilitation de cette rue.

Les offres que nous recevrons permettront de définir la date des travaux.

Fin mars nous saurons si les demandes de subventions faites auprès de l'état sont acceptées.

En fonction de la réponse, nous pourrons poursuivre l'étude pour la maison des jeunes.

Le printemps approche et les employés municipaux vont pouvoir retravailler sur le fleurissement de notre village pour le plaisir de tous. Si vous avez aussi la passion des fleurs et un peu de temps à offrir à la collectivité, soyez les bienvenus. Grâce à une dotation du conseil départemental, nous avons planté, en différents lieux de la commune, une vingtaine d'arbres à tige et une cinquantaine d'arbustes.

Nous espérons qu'avec le retour des beaux jours et la disparition progressive de la Covid, nous pourrons nous retrouver autour des animations proposées par nos associations. Si vous le souhaitez n'hésitez pas à rejoindre ce réseau ou à créer de nouvelles activités. La municipalité est à votre écoute.

Merci aux commerçants et artisans de Neuvy. Pour eux comme pour nous tous, nous traversons une période difficile.

Restons solidaires.

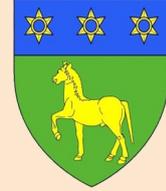
À bientôt
Amicalement

Hubert Fournier,
maire de Neuvy en
Sullias



Mars 2021
Numéro 40

Commune de
NEUVY-EN-SULLIAS



Mairie de Neuvy en Sullias

2 Place de l'Église

45510 NEUVY-EN-SULLIAS

Téléphone: 02 38 58 02 17

Fax : 02 38 58 14 68

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi : 9h-12h

Mardi et vendredi :

9h-12h / 14h-18h

Samedi : 10h-12h

Fermée le mercredi

mairie.neuvy@wanadoo.fr

DANS CE NUMÉRO

Assemblées délibérantes 2020	2
Tarifs communaux.....	5
Expression des élus minoritaires	6
Intercommunalité.....	7
SMBL.....	10
SICTOM.....	11
Infos municipales.....	11
Autour du village.....	12
Rétro.....	13
Vie scolaire.....	15
Les associations.....	17
Les travaux.....	21
Les commerces, artisans, loisirs	23
Agenda.....	24



SESSIONS DE LA COMMUNE

La pandémie de Covid 19 a retardé la mise en place du nouveau conseil municipal issu des urnes du 15 mars 2020.

Le nouveau conseil a pris ses fonctions à la session du 24 mai 2020.

Session ordinaire du 24 mai 2020

- Élection du maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Élections des adjoints
- Délégations du conseil municipal au maire
- Création des commissions municipales, élection de ses membres et élections des délégués aux comités
- Lecture de la charte des élus

Séance ordinaire du 3 juillet 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du compte de gestion 2019 commune et assainissement
- Vote du compte administratif 2019 commune et assainissement
- Vote du budget supplémentaire 2020 commune et affectation des résultats
- Vote du budget primitif assainissement 2020 et affectation des résultats
- Questions diverses

Session ordinaire du 14 février 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du Budget primitif 2020
- Personnels : Suppression poste d'adjoint technique de 8.83h et création poste de 27.78h, RIFSEEP, Personnel à demi-traitement, Suppression poste d'ATSEM 35h et création de poste Adjoint administratif 35h
- R G P D
- École: Demande d'un Fonds de concours pour lave-vaisselle de la cantine
- Adhésion à Approlys
- Vidéosurveillance : Convention avec la Communauté de Communes
- Éclairage public : Projet d'extension du réseau
- Voirie : Dénomination de la Route des Beauvinières et de la Rue de la Zone d'Activités
- Bureau des élections
- Divers : Organisation du théâtre...

Session ordinaire du 29 mai 2020

- Création d'un poste de conseiller municipal délégué
- Vote des indemnités de fonctions
- Vote des taux des impôts locaux
- Révision annuelle du loyer communal de l'épicerie
- Dénomination de la Rue du Val
- Délégation de représentation du Conseil Municipal à Cédric MENEAU, 3^e adjoint, pour la vente du logement 2 Impasse du Bourg
- Présentation du rapport 2019 de la station d'épuration établi par le Conseil Départemental
- Création d'emplois saisonniers
- Réflexion sur le règlement intérieur du conseil municipal
- Divers

Session ordinaire du 14 mai 2020

- Délibération pour recrutement pour accroissement d'activité d'un agent aux espaces verts
- Prévision de recrutements d'emplois saisonniers
- Délibération pour suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe temps complet
- Délibération pour exonération des loyers d'Avril et Mai du salon de coiffure
- Délibération pour révision du loyer du local infirmier
- Divers
- Questions orales

Session ordinaire du 19 juin 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Attribution de la prime exceptionnelle Covid19
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^e classe à 17h et création d'un emploi d'adjoint technique à 23h
- Création d'un emploi d'adjoint technique de "surveillant pause méridienne" de 5.50 heures hebdomadaires
- Compte rendu des réunions des commissions Communication et Travaux
- Rapport d'activité 2019 de la SAUR délégataire de l'assainissement
- Règlement intérieur
- Divers
- Questions orales



Séance ordinaire du 17 juillet 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Création poste 33h chef de cuisine à partir du 15/08/2020
- Autorisation spéciale d'absence
- Délibération pour subvention aux associations
- Travaux route de Sigloy et rues des Moulins et de la Lande
- Rupture conventionnelle et convention avec le CDG45 pour le service chômage
- Approbation du plan de remise en état de la carrière par La Ligérienne Granulats
- Mise à disposition de la salle des fêtes aux autoentrepreneurs
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 18 septembre 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du règlement intérieur
- Programme de formation des élus par AML
- Travaux Maison des jeunes
- Demande de ralentisseurs Route des Beauvinières
- Information sur le projet d'installation du pylône Free
- Personnels
- Demande de subvention de l'ASV danse de Vienne en Val d'un montant de 70€
- Approbation du rapport d'activité 2019 du SICTOM (Non dématérialisé. A consulter en mairie)
- Assainissement : Approbation du Rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS)
- Divers : Constitution de la commission de contrôle des listes électorales, constitution de la commission de recrutement ATSEM, demande de modification du PLU...
- Questions orales

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote du règlement intérieur
- Changement des délégués du Syndicat du Bassin du Loiret
- Élection des représentants de la commune à la Commission Locale d'information (CLI) de Dampierre
- Taxe d'aménagement 2021
- Cotisation 2020 Domaine du Ciran
- Demande de rétrocession d'une concession cimetière
- DM2020-03 budget principal
- Demande de subvention au conseil départemental pour le financement de la maison des jeunes
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 20 novembre 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote sur la compétence obligatoire de la communauté de communes en matière de plan local d'urbanisme
- Signature de la Convention de mise à disposition du service d'instruction des demandes d'urbanisme avec la communauté de communes
- Intégration du budget annexe du CCAS au budget principal communal et proposition de création d'un comité consultatif d'action sociale
- Tarifs communaux 2021
- Personnels
- Révision du loyer du salon de coiffure
- Autorisation des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 2020
- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du volet 3 de soutien aux territoires pour les travaux de voirie Hauts de Monts
- Informations diverses sur les travaux en cours
- Demandes de subvention d'associations
- PLU: modification du règlement de la zone artisanale
- Divers
- Questions orales



SESSIONS DU SYNDICAT DES EAUX

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Présentation par M LANDRE du projet d'aménagement de voirie Rue de la Lande et Rue des Moulins
- Vote des tarifs de la part communale de l'assainissement
- Avenant au contrat de délégation de service public de la Saur
- Modification du bail et du loyer de l'épicerie
- Travaux du salon de beauté
- Mise en place de Rézo Pouce
- Remerciements
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 5 mars 2020

- Budget primitif 2020

Séance ordinaire du 18 juin 2020

- Installation du nouveau bureau du comité
- Élection du Président et du Vice-Président
- Indemnités de fonction du Président
- Commission d'Appel d'Offres
- Délégation de signature
- Point sur le dossier de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- Travaux à prévoir
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 2 juillet 2020

- Vote du compte de gestion 2019
- Vote du compte administratif 2019 et l'affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2020
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 28 septembre 2020

- approbation du RPQS sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019
- État des impayés
- Raccordement au réseau d'eau potable
- Divers
- Questions orales

Séance ordinaire du 27 juillet 2020

- Décision modificative DM2020-1- Budget principal 2020

INFO

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après délibération, Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

SESSIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance ordinaire du 3 juillet 2020

- Vote du compte de gestion 2019
- Vote du compte administratif 2019
- Vote du budget primitif 2020

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

- Approbation du dernier compte rendu
- Tarifs cantine 2021
- Décision modificative DM 2020/01
- Divers
- Questions orales

SESSIONS DU CCAS

Séance ordinaire du 3 juillet 2020

- Compte de gestion 2019
- Compte administratif et affectation des résultats
- Budget primitif 2020

Séance ordinaire du 15 septembre 2020

- Repas des aînés
- Demande de financement
- Questions diverses



RESTAURANT SCOLAIRE

1 ^{er} enfant d'une même famille	3,55€
2 ^{ème} enfant d'une même famille	3,05€
3 ^{ème} enfant d'une même famille	2,65€
Repas occasionnel	4,20€
Repas adulte	5,70€
<i>Menus à télécharger sur le site de la commune</i>	

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Aide aux devoirs : la séance d'1h30	2,55€
Garderie matin de 7H15 à 8H20	2,05€
Garderie soir de 16 H à 18H30	4,10€
Garderie soir 1 de 16H à 17H15	2,05€
Garderie soir 2 de 17H15 à 18H30	2,05€
Forfait matin et soir	5,10€
Temps passé à l'accueil après l'aide aux devoirs	2,05€

TARIFS ASSAINISSEMENT

Taxe raccordement égout	1124,55€
-------------------------	----------

La facturation de l'assainissement est à la charge de la SAUR depuis le passage en DSP (Délégalion de Service Public).

Pour toute question merci de contacter la SAUR

Service client : 02.45.77.00.00

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Accueil

2 rue Aristide Briand à Châteauneuf Sur Loire

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

CONCESSIONS CIMETIÈRE

Concession cinquantenaire :	130€
Cavurne + emplacement :	355€
<i>Règlement téléchargeable sur le site de la commune</i>	

SALLE POLYVALENTE

Habitants de la commune:

Pour 24h (de 9h à 9h)	240€
-----------------------	------

Pour le week end	420€
------------------	------

Habitants hors commune:

Pour 24h (de 9h à 9h)	385€
-----------------------	------

Pour le week end	570€
------------------	------

Location de la cuisine de la cantine (avec traiteur uniquement) : 65.00 € (en plus de la location de la salle)
Caution : 500.00 €

R'DE LOISIRS

Habitants de la commune:

Pour 24h	210€
----------	------

Pour 48h	310€
----------	------

Habitants hors commune:

Pour 24h	415€
----------	------

Pour 48h	615€
----------	------

Habitants des communes de la CC Val de Sully

Pour 24h	310€
----------	------

Pour 48h	465€
----------	------

Associations hors commune:

Pour 24h	310€
----------	------

Pour 48h	465€
----------	------

Location de la cuisine de la cantine (avec traiteur uniquement) : 65.00 € (en plus de la location de la salle)
Caution : 500.00 €

BARNUMS

Petit barnum	185€
--------------	------

Grand barnum	250€
--------------	------

Le Conseil précise qu'il faut obligatoirement 2 personnes minimum (en plus du personnel communal) pour le montage et le démontage des barnums. En cas d'absence de personnes pouvant aider à décharger, monter et démonter le matériel, une somme forfaitaire de 50 € sera facturée en plus du tarif de location.



Mesdames Messieurs, vous trouverez à présent dans certains P'tit Neuvy et sur le site internet de la commune, un espace réservé à l'expression des élus minoritaires.

Nous diffuserons en parallèle chaque année un bulletin d'informations des représentants de la liste Nouvel Élan à Neuvy afin de répondre à vos mails et sollicitations.

Celui-ci nous permettra de vous donner notre avis sur les réalisations et sur la gestion de la commune et également de vous faire part de notre implication au sein du conseil municipal.

Nous profitons de cette tribune pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2021, la situation sanitaire que nous vivons depuis 1 an ne nous ayant pas permis de vous rencontrer plus souvent, la cérémonie de vœux et autres manifestations ayant été annulées.

En pleine crise sanitaire nous nous sommes pleinement mobilisés pour que chaque enfant de l'école Epona, les collégiens et lycéens de notre commune puisse être doté de 2 masques.

Notre rencontre avec la propriétaire du centre équestre dont l'activité s'est trouvée totalement arrêtée lors du 1er confinement a abouti à un versement d'une aide de 300€ prise en charge par le CCAS, votée à l'unanimité par le conseil municipal. Des solutions étaient prévues par la loi pour les établissements sous fermeture administrative ce qui n'était pas son cas.

Nous soulignons l'effort quotidien que réalisent nos agents municipaux notamment dans les écoles pour adapter leur fonctionnement aux nouvelles règles sanitaires, souvent

changeantes.

Nos commerçants souffrent énormément de la crise actuelle, nous comptons sur tous les habitants de Neuvy pour que leur activité soit pérenne.

Nous vous confirmons notre engagement dans toutes les commissions communales, certaines commissions de la communauté de communes du Val de Sully, et certains syndicats intercommunaux.

A l'aube de cette 2ème année de mandat, nous allons faire de nouvelles propositions et insister pour une mise en œuvre concrète de celles déjà évoquées en conseil.

Nous restons bienveillants et constructifs, mais néanmoins vigilants quant à l'action communale.

Nous sommes assidus et participatifs aux conseils municipaux et dans les commissions, nous approuvons et désapprouvons en argumentant. Le rôle exigeant d'élus minoritaires est très motivant et intéressant.

Nous détaillerons plus précisément les actions dans le bulletin annuel que nous diffuserons prochainement.



Sandrine Cornet, Jean-Marie Delannoy et Sylvain Mauduit.

Élus de la liste « Nouvel élan à Neuvy »



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



Communauté de communes et Mairie **QUI FAIT QUOI ?**

Pour ces deux instances de proximité, des compétences différentes et complémentaires, ci-dessous un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair !



MAIRIE



VOS LOISIRS ET SORTIES

Gestion de l'école de musique (4 sites), du réseau des bibliothèques (13 bibliothèques), de l'Office de Tourisme (3 bureaux d'information touristique), du centre aquaforme Val d'Oréane, du *Belvédère* et du cinéma *Le Sully*.
Organisation de la saison culturelle. Animations patrimoniales et touristiques (visites guidées, balades commentées).
Soutien aux associations à vocation culturelle (via le PACT) et aux fêtes de village.

Gestion et entretien des gymnases.
Animation de la vie associative locale.
Organisation de manifestations communales diverses.

VOS ENFANTS

Gestion des 2 multi-accueils et du relais petite enfance (garde d'enfants de 0 à 3 ans), des 6 accueils de loisirs (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et de l'organisation d'animation itinérante pour les adolescents (de 11 à 17 ans).

Gestion des écoles élémentaires (de l'entretien des bâtiments aux inscriptions des écoliers) et des temps périscolaires (restaurant scolaire, garderie).

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Gestion de l'Antenne emploi et de la borne de service public. Coordination pour l'organisation d'ateliers par les partenaires sociaux (pour alphabétisation ou l'emploi par exemple).

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale.
Demande de logements.
Organisation des élections.
Gestion de l'état civil.

VOTRE MAISON

Urbanisme : instruction de vos dossiers d'urbanisme et accompagnement dans votre projet en s'assurant de la faisabilité tant technique que juridique de celui-ci.
Gestion du service d'assainissement non collectif.

Urbanisme : réception de vos demandes d'urbanisme, premiers renseignements et décision définitive (suite aux recommandations données par la Communauté de communes) concernant votre demande.

VOTRE CADRE DE VIE

Entretien des rivières. Gestion et entretien des bâtiments communautaires et de l'aire d'accueil des gens du voyage.
Soutien aux travaux des communes grâce au fonds de concours. Police.

Entretien de la voirie, des bâtiments municipaux et des espaces verts.

VOTRE ENTREPRISE

Gestion et entretien des 8 zones d'activités.
Développement de la vie économique (animation du réseau).
Promotion de l'installation des nouvelles entreprises.
Soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs grâce à divers financements.

Aide à l'installation, relations de proximité avec les commerçants et artisans.



28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58 - www.valdesully.fr

Vos élus communautaires dans votre mairie :
Hubert Fournier, Josiane Borne



On vous explique : L'URBANISME

Mairies et Communauté de communes : à chacun son rôle !

Le service urbanisme de la Communauté de communes exerce la compétence "Instruction des Autorisations du Droit des Sols" pour le compte des mairies. C'est-à-dire ? Il réceptionne les dossiers de demande déposés en Mairie par les usagers et vérifie la faisabilité d'un projet (réglementation, technique...). Puis, le service rédige une proposition de décision qu'il envoie à la mairie pour validation du maire (qui reste le décisionnaire final). Il s'agit d'un partenariat communes-service urbanisme régit par une convention qui identifie le rôle de chacun.

À chaque demande, son formulaire !

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

- ✉ La déclaration préalable
- ✉ Le permis de démolir
- ✉ Le permis de construire
- ✉ Les certificats d'urbanisme [d'informations ou opérationnel]

💡 Bon à savoir

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures tels que bandeaux et corniches, et des simples débords de toiture, sans encorbellement, ni poteaux de soutien.

Le recours à un architecte est obligatoire pour les demandes de permis pour une construction de + de 150m² de surface de plancher.

Comment calculer votre surface plancher ?

Additionnez la surface de chaque niveau clos et couvert mesurée à partir de l'intérieur des murs extérieurs (incluant les cloisons et murs intérieurs). A ce résultat, **soustrayez** la surface des embrasures (fenêtres et portes donnant sur l'extérieur), les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1m80, les vides correspondants au passage des escaliers, les combles non aménageables et les espaces de stationnement des véhicules e leur accès. *A noter* : les abris de jardin, celliers, caves...dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m, sont également à comptabiliser dans la surface de plancher. En revanche, les garages clos et couverts ne constituent pas de la surface de plancher.

La surface taxable est la somme des surfaces des planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction : des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs, des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre. Ainsi, les surfaces des garages, des vérandas, des serres, des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.

Formulaires et explications complémentaires sur www.valdesully.fr/urbanisme

MON PROJET en 5 étapes

- 1 **Je me fais conseiller** par la mairie, ou sur projet pré-établi, en prenant rdv avec le service urbanisme.
- 2 **Je dépose ma demande** en Mairie. A chaque demande son formulaire !
- 3 **L'instruction**

Phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire en lien avec les partenaires concernés par le projet.



Les délais 2 mois pour une demande de permis de construire, un mois pour une déclaration préalable [de la réception 2 en Mairie à la validation 3]. Attention, les délais peuvent être prolongés si consultation particulière à mener ou incomplet à demander.

Redaction de la proposition de décision

4 **Signature du maire**

5 **Début des travaux !**

Avant de débiter les travaux, transmettre en mairie la **déclaration d'ouverture de chantier**. A la fin des travaux, déclarez





LES DOCUMENTS À JOINDRE À VOS DEMANDES

Plus de détails sur www.valdesully.fr/urbanisme

✓ **Un plan de situation du terrain** (DP 1 - PC 1 - PCMI 1), il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre terrain.

✓ **Un plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (DP 2 - PC 2 - PCMI 2). Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux publics.

A noter : Si votre projet est situé dans une zone inondable délimitée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les cotes du plan de masse doivent être rattachées au système altimétrique de référence de ce plan : cotes NGF (Nivellement Général de la France, Lambert 93).

✓ **Un plan en coupe** du terrain et de la construction coté dans les trois dimensions (DP 3 - PC 3 - PCMI 3). Il complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

✓ **Un plan des façades et des toitures** (DP 4 - PC 5 - PCMI 5) Il permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

✓ **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (DP 6 - PC 6 - PCMI 6) : ce document doit permettre de visualiser le projet dans son contexte environnant (constructions alentours, paysages, etc.) et peut prendre la forme d'un photomontage.

✓ **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7 - PC 7 - PCMI 7) ou une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (DP 8 - PC 8 - PCMI 8) : pour connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

✓ **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet (PC 4 - PCMI 4), document obligatoire à fournir uniquement pour un permis de construire. La notice doit présenter le projet, mais aussi le terrain sur lequel la construction est envisagée.

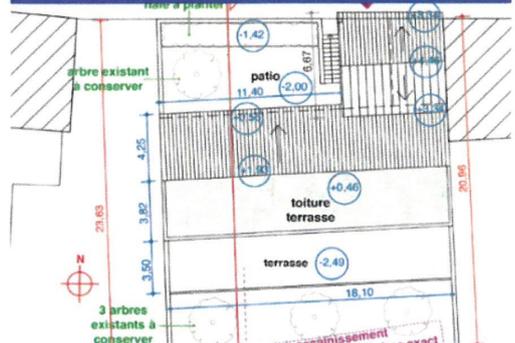
✓ Vous pouvez trouver les cotes NGF de votre terrain sur le réseau de nivellement sur www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-de-nivellement.

Exemple à titre indicatif
Source : www.lozere.gouv.fr

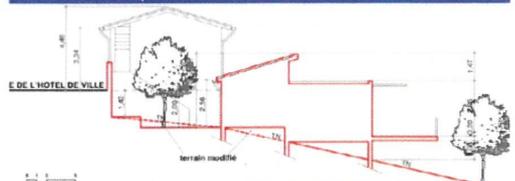
Plan de situation du terrain



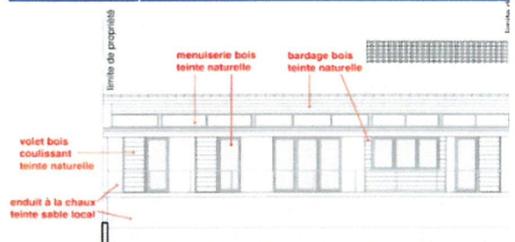
Plan de masse des constructions



Plan de coupe



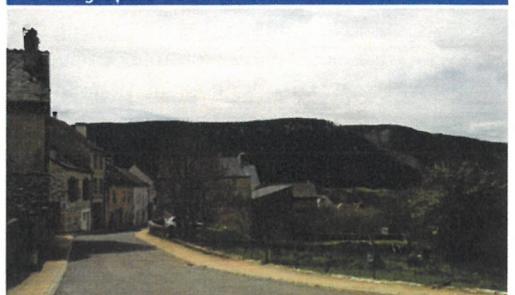
Plan des façades + toitures



Document graphique



Photographie de l'environnement





Droits et devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau

Qu'est ce que c'est le SMBL ?

Le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret a été créé par arrêté préfectoral, le 24 mai 1951. Le bassin versant du Loiret traverse 21 communes, dont 18 communes adhérentes au *Syndicat de Rivière du Loiret* (cf carte au dos du flyer).

Comment est-il constitué ?

Chaque commune adhérente est représentée par 2 délégués titulaires, soit 36 élus qui forment le *Comité Syndical* (CS). Orléans Métropole et les trois Communautés de Communes présentes sur le bassin (CC du Val de Sully, la CC des Portes de Sologne, la CC des Loges) adhèrent au syndicat pour la compétence *GEMAPI*. Pour la compétence *hors GEMAPI*, ce sont les communes inclues dans le périmètre du SAGE qui adhèrent au syndicat et Orléans Métropole. Le Président et les membres du bureau sont élus par le CS. Le SMBL est composé de 3 salariés, d'un *Technicien de Rivière* un *Agent de Terrain* et d'une *Secrétaire*.

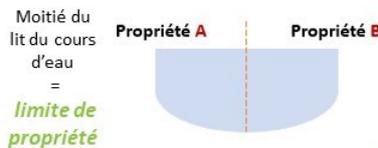
Quels sont ses objectifs ?

Le SMBL réalise le *Contrat Territorial des Milieux Aquatiques* (CTMA), en associant avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Avec pour objectif, l'atteinte du *bon état écologique* des milieux aquatiques du bassin versant *Dhuy-Loiret* (Directive Cadre sur l'Eau). D'autre part, le SMBL a pour mission de réaliser l'entretien des rivières et de *favoriser le bon écoulement des rivières*.

Droits des propriétaires riverains d'un cours d'eau

A qui appartient le cours d'eau ?

Lorsqu'un *cours d'eau délimite deux propriétés*, son lit *appartient pour moitié à chaque propriétaire* (L.215-2 du code de l'environnement). Lorsque le cours d'eau traverse une propriété, son lit appartient au propriétaire du terrain. Quand à l'*eau* considérée comme ressource vitale et universelle, elle *reste la propriété de tous*.



Est-ce que je peux pêcher librement ?

OUI. Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'à la limite de sa propriété (milieu de cours d'eau *sous réserve de disposer d'une carte de pêche* (L.435-4 et R435-34 à 39 du code de l'Environnement).

Devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau

Est-ce à moi de réaliser l'entretien ?

OUI. L'entretien régulier est *défini par l'article L.215-14* du Code de l'Environnement (CE). Les interventions doivent être ciblées et permettre l'écoulement naturel des eaux. Ce sont par exemple :

- *Évacuer les bois morts* qui pourraient gêner les écoulements de l'eau (embâcles) ;
- *Entretien la rive* tout en préservant la flore et la faune des milieux aquatiques (élagage, recépage et l'abattage sélectif de la végétation arborée)

Dans le cadre d'intervention lourde ou d'intérêt général (DIG), ces interventions *peuvent être réalisées* par une collectivité (communes, SMBL...).

Est-ce que je peux refuser le droit de passage ?

OUI. Dans le cadre de travaux *DIG*, le propriétaire riverain a l'obligation de *laisser passer* sur sa propriété, les fonctionnaires et agent 6/s chargés de surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers et les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux, dans la *limite d'une largeur de six mètres* (articles L.215-18 du CE).

Retour sur les aménagements réalisés

Contexte réglementaire

La *gestion de l'eau* et des milieux aquatiques en France est réglementé par :

- La *Directive Cadre sur l'Eau* du 23 Octobre 2000 ;
- La *loi sur l'eau* et les milieux aquatiques du 30 Décembre 2006 ;
- Le *Code de l'Environnement*

Entretiens de la ripisylve



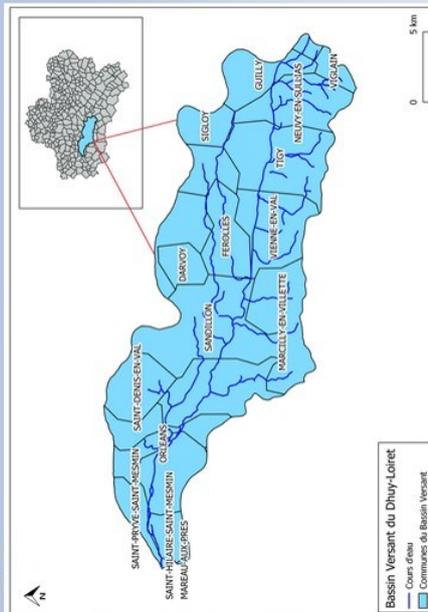
Amélioration de la qualité de l'eau



Restauration de la continuité écologique



Bassin Versant du Dhuy-Loiret



Quelques chiffres

- Communauté de communes : **4**
- Communes : **21**
- Habitants : **110 000**
- Bassin versant : **330 km²**
- Cours d'eau : **184 km**
- Fossé : **130 km**

Informations pratiques

Adresse :

Mairie de Férolles
45150 FEROLLES

Président :

Mail : jean-pierre.misseri@wanadoo.fr
Tel : 06.84.63.09.27

Administratif :

Mail : siris45@wanadoo.fr
Tel : 02.38.57.25.95

Technique :

Mail : syndicatbassinuloiret@gmail.com
Tel : 06.37.05.97.11

Site internet : <http://syndicatdubassinuloiret.fr/>



Partenaires Techniques



Partenaires financier



Autres Partenaires





A partir du 1^{er} avril 2021, le tri se simplifie !

1^{er} AVRIL: TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT dans le conteneur jaune



Les consignes de tri évoluent sur le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Dès le 1^{er} avril, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs jaunes.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les emballages en carton et en métal pouvaient être déposés dans le conteneur jaune.

Désormais, vous pourrez déposer **EN PLUS** dans le conteneur jaune :

- Tous les sacs, suremballages, sachets, pots, barquettes en plastique et polystyrène,
 - Tous les petits emballages en aluminium comme les capsules, les couvercles, les bouchons, les opercules.
- Pour vous, le tri devient plus simple.

C'est un emballage ? Qu'il soit en plastique, en carton, en métal, déposez-le dans le conteneur jaune : **bien vidé, en vrac (pas dans un sac) et sans l'imbriquer avec d'autres emballages.**

Et pour le verre, c'est toujours dans le conteneur vert.

Pour en savoir + : www.sictom-chateauneuf.fr ou contactez-nous : 02 38 59 50 25 - sictom@sictom-chateauneuf.fr



INFOS MUNICIPALES

POUR ÊTRE INFORMÉ DES ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE

SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application **PanneauPocket**

Panneau Pocket est une application qui ne récolte pas de données personnelles !

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favorisant cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Les incivilités continuant encore et encore, la commune vous propose de participer à l'opération Neuvy Propre.

OPÉRATION NEUVY PROPRE



Comme chaque année la mairie organise une opération « Neuvy propre » afin d'éliminer les déchets qui s'accumulent dans le village en raison du manque de civisme de certains d'entre nous. La mairie et le SICTOM fournissent le matériel de collecte.

INCIVILITÉS

De 7 à 77 ans, il n'y a pas d'âge pour protéger l'environnement, alors nous vous invitons à nous rejoindre le

Samedi 10 avril 2021 RDV devant la mairie à 9h30 (la collecte se terminera vers 12h00)

N'oubliez pas de vous munir de votre masque. La collecte se fera par groupe de 6 personnes au maximum conformément aux recommandations préfectorales.

Photographiée à quelques mètres d'un distributeur de sacs à crottes!!!



Mairie de Neuvy en Sullias
2 place de l'Église
45510 Neuvy en Sullias
Téléphone: 02.35.58.02.17
mail: mairie.neuvy@wanadoo.fr



Lorsque vous vous baladez autour du village à l'approche du printemps, pensez à lever la tête car les grues cendrées sont de passage de retour des régions du sud. Elles font étape par milliers, au lac du Der dans l'Aube, avant de reprendre leur chemin vers le nord.

De nombreux vols ont été observés fin février, début mars.



Les chevreuils aussi sont de sortie, à la recherche de végétation tendre, en cet fin d'hiver.



Il y a des travaux dans l'air du côté de l'étang neuf.



Quand le froid s'invite dans le Sullias





OCTOBRE ROSE

OCTOBRE ROSE

NEUVY EN SULLIAS

Samedi 3 octobre

♣ **Tournoi de pétanque** Doublette en 4 parties
Jet du but à 13h30 à l'YR de Loisirs

Dimanche 4 octobre

♣ **Marche Rose** : 5 ou 10 km par
RDV à 9h00 devant la mairie.

Dimanche 18 octobre

♣ **Yoga** par Edwige Blanchard Professeur diplômé de Yoga (1h)
RDV à 10h00 à la salle polyvalente

Dimanche 25 octobre

♣ **Zumba** avec Elodie de la GV Neuvy-Gully-Sigloy (1h)
RDV à 10h30 à la salle polyvalente

Inscription libre à toutes ces activités qui se dérouleront avec le respect des gestes barrières

Munissez-vous d'un vêtement ou accessoire rose

Les bénéfices seront reversés à l'association « Les Roses de Jeanne » qui apporte soutien et aide aux personnes atteintes par la maladie

Sur les 4 activités initialement prévues, seules 3 ont pu avoir lieu: le tournoi de pétanque, la randonnée et la séance de yoga. La zumba a été annulée en raison du confinement mis en place par les autorités gouvernementales.

20 équipes de pétanque se sont rencontrées le samedi 3 octobre sous un ciel menaçant et dans la bonne humeur.

31 randonneurs ont affronté la pluie et les bourrasques de vent le dimanche 4 octobre.

Ces 2 activités ont été organisées par le **Club Loisir et Amitié** que nous remercions vivement.

14 personnes ont participé à la séance de yoga mise en place par **Yogaiking** le dimanche 14 octobre.

Merci à Edwige Blanchard pour sa participation.



Un grand MERCI à l'ensemble des participants et organisateurs



Voilà maintenant 3 ans que la municipalité s'associe à la campagne **Octobre Rose**. Les associations de la commune qui le souhaitent, organisent une activité avec participation libre. Les bénéfices sont reversés à une association du giennois « Les Roses de Jeanne » Cette association lutte contre le cancer et œuvre pour le bien-être des patients touchés par le cancer et habitant dans le Pays du Giennois en mettant en place des soins de soutien (atelier bien-être, séance d'escrime adaptée, groupes d'échanges, etc.) qui sont pris en charge par l'Association Les Roses de Jeanne. **Cette année ce sont 1032€ qui ont été remis à la présidente de cette association Madame Véronique Guerche** qui a participé au concours de pétanque.





CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint conformément aux recommandations du ministère.

Après la lecture du texte dédié aux combattants, la Marseillaise a retenti suivie de son interprétation à capella.

Le drapeau a été porté par un jeune de la commune, afin de préserver la santé des anciens.



LES DÉCOS DE NOËL

COLIS AUX AINÉS

La distribution par les élus et les membres du CCAS, des colis pour les anciens a eu lieu le samedi 19 décembre 2020.

Cela a été l'occasion de prendre des nouvelles des personnes rencontrées.

Nous remercions les habitants pour leur accueil chaleureux.





En 2020, les élus ont renoué avec une tradition oubliée: la décoration de Noël de notre village.

Cette année, il a été fait appel aux volontaires pour confectionner et mettre en place les paquets cadeaux. Nous remercions les personnes qui ont répondu présentes.

ÉTAT CIVIL

Les naissances (pour lesquelles les parents ont autorisé la parution dans la presse)

Julian Barcat	Jules Midon
Octave Dubost	Kiara Virieu
Gabriel Delaunay	Bianca Marois



VIE SCOLAIRE

Pour nous joindre:

Direction : 02.38.63.30.63

École primaire :02.38.58.37.61

Mail: ec-neuvy-en-sullias@ac-orleanstours.fr

En 2020-2021, 7classes : 2 classe maternelles et 5 classes élémentaires

PS/MS : 7 PS +14MS	M ^{me} DURAND
PS/GS : 8 PS +14GS lundis	M ^{mes} Chapotat et Beunier les lundis
CP : 16 CP	M ^{mes} Plazat et Lamant les lundis
CE1: 18 CE1	M ^{mes} Nauleau-Artige et Perthuis
CE2 : 19 CE2	M ^{me} Dhommée
CM1/CM2: 12 CM1 et 11 CM2	M ^{me} Antore
CM1/CM2 : 12 CM1 et 11 CM2	M ^{me} Sampédro

Soit un total de 142 élèves.

43 maternelles et 99 élémentaires pour 107 familles

ÉCOLE ÉPONA

VACANCES SCOLAIRES 2021

Vacances du printemps

Du samedi 24 avril 2021 au
lundi 10 mai 2021

Le pont de l'Ascension

Du mercredi 12 mai 2021 au lundi
17 mai 2021

Grandes vacances

Du mardi 06 juillet 2021 au jeudi 2
septembre 2021





J'ai de la chance d'avoir eu une classe théâtre !

Du 16 au 27 novembre 2020, deux intervenantes sont venues faire découvrir aux élèves de CM1-CM2 de l'école EPONA, le théâtre par des activités passionnantes.

Cette classe théâtre était offerte par la Communauté de Communes du Val de Sully.

Les présentations :



Lucie et Salomé, les intervenantes, qui sont venues dans l'école de Neuvy-en-Sullias, sont des professionnelles du théâtre. Elles sont très gentilles et ont enseigné aux élèves de CM plein d'activités théâtrales. Leur compagnie se nomme « Les poupées russes », elle se trouve à Aubigny-sur-Nère dans le Cher.

Pauline est l'organisatrice de la classe théâtre. Elle fait partie de la COM-COM du Val de Sully. Elle a fait des réunions avec Lucie et Salomé puis avec les maitresses, pour voir les tarifs, les salles où installer le matériel, ... Elle a aussi organisé la sortie au théâtre d'Orléans.

La sortie au théâtre d'Orléans :

Le vendredi 9 octobre 2020, les élèves de CM ont visité le théâtre d'Orléans avec Richard, l'un des animateurs. Ils ont commencé par visiter la salle Touchard (premier



directeur du théâtre), ils ont pu aller sur la scène. Puis ils ont vu la salle Barrault qui comprend 604 places en tout avec les galeries et qui est bleue. Enfin, ils ont aperçu la salle Vitez. Tout au long de cette sortie, ils ont appris le vocabulaire du théâtre. C'était une belle journée !

Quelques activités du théâtre à l'école :

Le jeu du Chifoumi

A quoi ça sert ? C'est pour se concentrer et apprendre à avoir des réflexes.

Règle du jeu : Au début, on a tous les mains qui se touchent, les bras en bas. Il y a un joueur qui dit le *chi* en pointant un autre joueur. Celui qui reçoit le chi, dit *fou* en levant les deux bras, les mains qui se touchent. Les personnes qui sont à droite et à gauche de celui qui a reçu le chi, disent *mi* en mettant les mains comme si ils coupaient le corps de l'autre. Celui qui a reçu le chi, recommence ... Et il faut poursuivre en accélérant et sans se tromper.

L'agent secret ou l'œil de Moscou

À quoi ça sert ? Cela sert à parler avec son visage.

Règle du jeu : Se trouver un partenaire sans se faire repérer par l'œil de Moscou / le surveillant. Pas le droit de parler !

Le spectacle de Lucie et Salomé « L'oiseau bleu » :

Les élèves ont pu assister à un spectacle des intervenantes dans la salle des fêtes de Neuvy, tout en suivant le protocole sanitaire du moment. A la fin du spectacle, les élèves ont pris du temps pour discuter avec Lucie et Salomé. Elles ont parlé de leur travail, de leur préparation, ... Les élèves ont appris : du vocabulaire théâtral, le temps de travail, les positions théâtrales, ...



Le spectacle de tous élèves de CM « J'ai de la chance ! » :

La préparation :

Lucie et Salomé ont demandé pendant une séance de décrire un moment de leur vie où ils auraient pu se dire « J'ai de la chance ! ». De ces vécus racontés, Lucie et Salomé ont écrit de petites histoires que les élèves ont eu la joie de mettre en scène.

Le spectacle « Les chats » de la classe d'Annabelle :

Beaucoup de personnes ont raconté une histoire sur les chats, donc Lucie et Salomé ont décidé de mettre une des aventures dans le spectacle : c'est une petite fille qui rêve de ses chats ... Tous les élèves faisaient les félins : ils jouaient, faisaient leur toilette, miaulaient, marchaient à quatre pattes, ...

Le spectacle « Les trophées » de la classe de Corinne :

C'est l'histoire d'un enfant qui vit un grand événement de football. Mais c'est aussi l'histoire d'une compétition d'équitation que personne n'a vu ... Chaque enfant à sa manière va vivre cet événement : l'enfant du football va faire une grande fête avec tous les Français ; l'enfant de l'équitation va avoir un petit mot pour la féliciter.

Article écrit par tous les élèves de CM de l'école EPONA

Merci à la Communauté de communes d'avoir offert cette belle intervention aux élèves de CM. Merci à la commune de Neuvy d'avoir soutenu ce projet.



Une action solidaire à l'école

Afin de réaliser un beau projet pour la fin de l'année 2020, l'équipe enseignante a choisi de réaliser une action solidaire tout au long des jours d'école du mois de décembre, en proposant aux élèves ainsi qu'aux équipes éducatives de l'école d'apporter des denrées alimentaires ou d'hygiène non périssables afin de les donner à La Croix-Rouge Française.

L'ampleur des dons récoltés a été une vraie réussite grâce à la participation de tous les enfants, de leurs parents bien évidemment mais également de tous les adultes de l'école. Chaque jour, des denrées étaient apportées.

Par la suite, deux enseignantes se sont proposées pour les apporter au siège de la Croix-Rouge situé à Saint-Jean-le-Blanc, où nous avons été remerciés.

Pour terminer, nous tenions à remercier tous ceux qui ont participé à cette belle action très utile dans cette période difficile.



ASSOCIATIONS ANIMATIONS NEUVYSULLIENNES

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers habitants de Neuvy, chers parents, Le contexte sanitaire actuel, ne nous a malheureusement pas permis de pouvoir honorer la plupart de nos manifestations l'année passée.

Nous avons tout de même, comme vous le savez, décidé de maintenir notre 2ème vente de chocolats Alex Olivier, qui fut encore un réel succès ! Merci pour votre confiance.

Pour clore l'année 2020, nous avons pour la 1ère fois proposé une vente de sapins. Ces derniers proviennent d'un producteur d'Eure et Loire.

Dans la continuité du projet, nous avons donc organisé pour les élèves de l'école Epona, le concours du plus beau sapin de Noël.

Encore félicitations à :

- 1^{er} prix : Une bûche 6 personnes offerte par nos boulangers F&T
⇒ Les gagnants sont : CENDRE Enora, Emma et Lena
- 2^{ème} prix : Un coffret dégustation de chez Alex Olivier
⇒ La gagnante est : CABOURTIN Ema
- 3^{ème} prix : Une galette des rois 6 parts offerte par nos boulangers F&T

⇒ Les gagnants sont : AUDINEAU Lukas et Yannis

Un très grand merci à nos boulangers pour ces délicieux lots gourmands !

Rendez-vous dimanche 6 juin 2021 à R' de Loisirs pour notre habituel vide grenier spécial enfants.

(Selon autorisations)

A BIENTÔT

DISTRIBUTION DES MASQUES

La semaine du 23 au 27 novembre 2020, la municipalité a procédé à la distribution de masques tissu type I conformes aux recommandations du gouvernement, pour les élèves des écoles primaires: soit 100 masques pour un coût de 380€.





LES ACTIVITÉS

(sous réserve des restrictions COVID)

Après adhésion au CLA Neuvy, Cotisation 20€.

vous pouvez participer aux activités suivantes :

- **À la Salle Polyvalente - Tous les 2èmes et 4èmes mercredis :**

Jeux de table - de 14h à 18h : (représentés par JM Lacroix – M Dubé)

Belote, Tarot, Rummikub, Scrabble, Scrabble Duplicate, Triominos, etc., autour d'un goûter 1€.

- **«RANDO» (représentée par MJ Riffet – F Fournier– A Brusseau)**

Mercredi : 9h à l'abribus Route de Sully «~ 1h»,

Dimanche : 8h30 Maison des Associations: pour départ en Extérieur,

- **«Pétanque» À L'R de Loisirs (représentée par JC Lucas – D Riffet)**

Toute l'année, les Mardis & Jeudis - vers 14h15, suivant conditions atmosphériques.



ACTIONS 2020

- Assemblée Générale 72 personnes présentes sur les 89 adhérents.
- La rencontre Inter Générations en février s'est agréablement passée avec 55 personnes dont 22 enfants. Suivi d'un goûter crêpes.

Activités annulées :

- Soirée Coq au vin – Journée à Orléans -
- Concours de pétanque Interclubs et repas printemps
- Pétanque Inter génération - Concours Pétanque ouvert à tous,
- Déjeuner Spectacle à Sully sur Loire - Randonnée Annuelle
- Concours de belote Interclubs - Atelier équilibre
- Fête villageoise : Pétanque et Randonnée - Repas de fin d'année

Nous avons pu assurer Octobre Rose :

Avec 40 joueurs (20 équipes) à la pétanque, plus les 10 personnes d'encadrement et le dimanche pour la randonnée malgré la pluie 30 personnes présentes.

Le repas de fin d'année n'a pas pu se faire, nous avons offert à chaque adhérent une boîte de chocolat et un calendrier par famille.

CLUB LOISIRS & AMITIÉ

2 Place de l'Église
45510 Neuvy en Sullias

Composition du Bureau :

Président :

Michel DUBÉ

Vice Présidente :

Simone Beignet

Secrétaire :

Marie Jo Riffet

Trésorière :

Edwige Sanchez

Trésorière Adjointe :

Frédérique Fournier

Membres Actifs:

Annick Bourgeix

Annie Brusseau

Jean-Claude Lucas

Didier Riffet

Contrôleur des Comptes :

Jean-Michel Lacroix

Ginette Boireau





Sortie de la Randonnée en Corrèze s'est bien passée : 24 personnes



PROGRAMME 2021

(sous réserve réglementation COVID)

- 31 janvier Assemblée générale: Cotisation annuelle: 20€
(Reportée au 2^{ème} trimestre avec les gestes barrières.)
- Les Adhésions sont ouvertes à remettre à chaque représentant d'activités ou à la trésorière.
- 10 Février Rencontre inter génération: Jeux de table & goûter - annulé
- 27 Mars Soirée coq au vin - Animée (pétanque). en attente
- 5 Avril Rando – Marche annuelle LUNDI DE PÂQUES (ou en JUIN)
- 2ème trim. Sortie d'une journée sur Orléans
- 18 Avril Tournoi de pétanque Interclubs 10h - Repas de printemps 12h
- 29 Mai Concours de pétanque à l'R'de Loisirs – Ouvert à Tous.
- 2 ou 16 Juin Pétanque: rencontre inter génération avec l'Usep.
- 23 Juin Concours de belote Interclubs à l' R' de Loisirs
- 19 Septembre Fête Villageoise – Concours de pétanque - randonnée
- 2 & 3 Oct. "Octobre Rose – Cancer du sein"- Pétanque & randonnée
- 8-10 Octobre Weekend randonnée dans la Mayenne
- 28 Novembre Repas de fin d'année

Pour cette nouvelle année, gardons espoir d'avoir de jours meilleurs pour pouvoir nous retrouver en salle.
Cordialement

Le Bureau.

Mail CLA:

claneuvsullias45@gmail.com



Le Twirling Bâton est un sport agréé par la Direction de la Jeunesse et des Sports, géré par la Fédération Française de Twirling Bâton et affilié au Comité National Olympique et Sportif.

3 activités définissent ce sport artistique, méconnu du public :

NEUVY EN SULLIAS

- Le maniement du bâton, demandant aux athlètes une grande dextérité et beaucoup d'entraînement,

- La danse ou expression corporelle sur un support musical, tout en maniant le bâton,
- Des mouvements gymniques adaptés au Twirling.

Ce sport s'apparente fortement à la gymnastique rythmique et sportive.

Les entraînements ont lieu:

- Le Lundi de 17 H 30 à 18 H 45 pour les débutants à partir de 5 ans (jusqu'à 10 ans maxi, car après c'est trop tard pour acquérir le niveau technique pour les compétitions), à la salle polyvalente de Neuvy en Sullias,
- Le Mardi de 17 H 30 à 19 H 30 pour les équipes en compétition,
- Le Mercredi de 19 H 30 à 21 H 30 et le Vendredi de 17 H 30 à 21 H pour toutes les autres athlètes en compétition,

L'année 2020 s'est malheureusement arrêtée à cause de la COVID, la fédération ayant annulé toutes les compétitions.

Nos manifestations, comme celles de nombreuses autres associations, n'ont pas pu avoir lieu.

De même, nous n'avons pas présenté de calendriers pour l'année 2021, car nous trouvons malvenu, de demander des participations financières aux artisans et commerçants, durement touchés par cette situation.

A l'heure actuelle, les compétitions 2021 ont été prévues par la Fédération, mais uniquement pour les niveaux Département, Ligue et Finale, mais malheureusement, nous ne savons pas si le contexte sanitaire permettra de les mettre en place.

Manifestations prévues en 2021 : Repas Tête de Veau à Neuvy (annulé), Vide-grenier le 13 Juin à Neuvy Gala de fin d'année le 26 Juin à Tigy, Choucroute le 9 Octobre à Neuvy, Loto le 5 Décembre à Tigy. Bien entendu, toutes ces dates sont sous réserve des conditions sanitaires.

TWIRLING BÂTON NEUVY EN SULLIAS -TIGY

Pour tous renseignements, s'adresser à la Présidente, Mme MENEAU Nadine au 06.67.60.59.58, ou lors des entraînements.
Page facebook : Neuvy Twirling Baton (groupe fermé)

**Équipe benjamine
Championne
départementale
2020**





RÉALISÉS

- ⇒ Végétalisation de l'aménagement de sécurité rue de Mont
- ⇒ Aménagement de l'arrêt de bus des Hauts de Mont.
- ⇒ Plantation d'arbres et arbustes dans le centre bourg, lotissements, aire de loisirs et le parc de la mairie.
- ⇒ Changement de la porte du local du futur salon d'esthétique.
- ⇒ Réfection des enduits du salon coiffure, d'esthétique et de l'épicerie.



Plantations centre bourg

Plantations R'de loisirs





INFORMATION

Dans l'objectif de constituer un comité de pilotage plus large pour la création de la salle des jeunes, le Conseil Municipal souhaite proposer à 3 jeunes (de 12 à 17 ans) et 3 adultes de la commune de venir nous rejoindre pour la réalisation de ce projet.

Merci de vous faire connaître au secrétariat de la Mairie.

EN COURS, À L'ÉTUDE

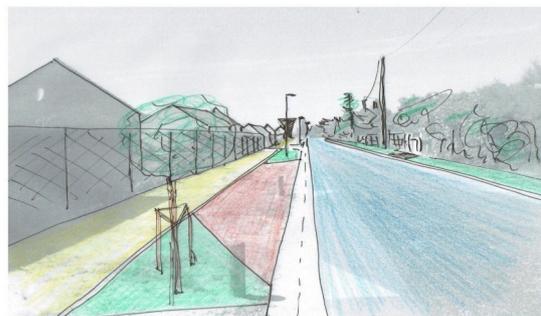
- ⇒ Bouchages des nids de poules sur les voies communales en enrobé.
- ⇒ Aménagement d'un parking rue des écoles de 14/15 places.
- ⇒ Réfection de la rue de la Lande.
- ⇒ Pose de 3 éclairages solaires.
- ⇒ Création des places de stationnements sur la voirie: marquages au sol de façon à faire ralentir les véhicules et laisser le trottoir aux piétons rue du Guévrier
- ⇒ Le projet pour le futur local d'accueil des jeunes et plus âgés est entamé.
- ⇒ Valorisation du Trésor de Neuvy avec l'aide de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du département du Loiret (ADRTL).

Rue de la Lande



Rue de la Lande

Proposition d'aménagement



RÉUNION PUBLIQUE: PROJET DE TRAVAUX RUE DE LA LANDE

Comme annoncé dans le précédent P'tit Neuvy, une réunion publique s'est tenue le 26 janvier 2021 concernant les futurs travaux rue de la Lande.

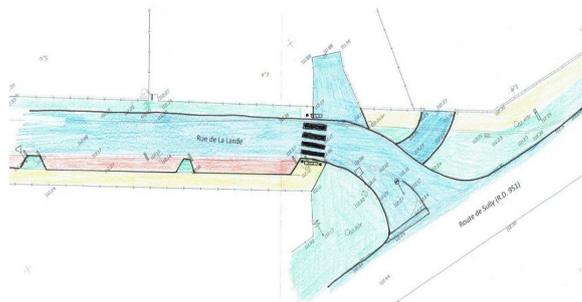
Sur 15 riverains invités, 5 ont assisté à la réunion et participé aux échanges. Monsieur le maire et les élus les en remercient.

Le projet avait comme pré requis:

- Réfection de la voirie,
- La sécurisation de la voie pour les piétons et les cyclistes,
- La réduction de la vitesse,
- Budget en conformité avec les finances de la commune.

Rue de la Lande

- Aménagement du carrefour avec la RD 951





Nous avons rencontré Christelle, qui depuis Septembre 2002 est propriétaire des Ecuries de Neuvy, route des Beauvinières.

Quel a été votre parcours ?

A l'époque je recherchais un lieu pour développer ma passion et mon activité, et c'est à Neuvy que j'ai posé mes valises. La proximité de Lamotte Beuvron où se déroule chaque année le championnat de France d'équitation a influencé mon choix.

En 2002, l'activité était centrée sur le tourisme équestre (Rudiobus) et appartenait à M^r Guérin.

J'ai choisi de développer l'activité, avec comme objectif les cours et l'engagement dans les compétitions de niveau National.

Parmi les 75 licenciés actuels (de 6 à 65 ans) une trentaine était déjà là du temps de M^r Guérin. C'est une fierté.

Et aujourd'hui ?

L'enseignement reste ma priorité, j'emmène néanmoins plusieurs de mes élèves chaque année en compétition.

A ce jour je suis la seule prof du club, j'ai un diplôme d'éducateur sportif. Ma fille Justine suit mes traces dans le but d'enseigner également et de travailler à mes côtés.

Pouvez-vous nous faire un descriptif de vos installations ?

A date tous mes chevaux, au nombre de 55 dont 10 en pension, vivent dehors pour leur plus grand bonheur. C'est un choix que j'ai fait, par conviction et le bien être de tout mon cheptel.

Mes installations s'étendent sur environ 15 hectares. J'ai dernièrement, grâce à des subventions de la Région et de l'Europe, aménagé une carrière et un

abri de préparation. Cela complète les équipements à disposition de mes élèves : l'ancienne carrière, le manège couvert et le terrain de cross.

Quels sont vos projets ?

J'ai prévu d'éclairer la carrière pour développer les cours du soir. Les projets sportifs, les compétitions, sont en sommeil depuis 1 an du fait de la situation sanitaire. Je continue d'assurer les cours pour les scolaires, les centres de loisirs. En Juillet, comme à l'accoutumée j'organiserai la fête du club, et je souhaiterai vivement pouvoir fêter dignement les 20 ans du centre.

Le club est ouvert du Mardi au Dimanche. Toutes les activités sont sur rendez-vous.

Vous serez accueillis dans un cadre agréable, par une équipe de professionnels passionnés et dans une ambiance familiale.



L'abri de préparation

ECURIES de NEUVY en SULLIAS
Siret 443279 310 000 017
Christelle GILLE, route des Beauvinières 45510 Neuvy en sullias tel fax 02 38 57 29 86 port 06 10 07 04 24

Manège couvert Carrières Cross Accès direct en balade 1/2 pension Chevaux club & compétition

Enseignement encadré par moniteur D.E.
Cours Stages Examens Balades Randonnées Compétition

ADHESION CLUB ANNUELLE poney 50€ ou cheval 70€

cours Poneys

# LICENCE - de 18 ans	26 €
# 1 HEURE EQUITATION	20 €
# CARTE 10 H EQUITATION possibilité de s'inscrire à volonté.	160 €
# TRIMESTRE EQUITATION x nombre de cours selon trimestre et reprise choisie.	15 €
# BALADE PONEY sur rendez-vous 1/2 heure tenu en main par parent.	11 €
# COURS PARTICULIERS 1/2 H	20 €

cours Chevaux

# LICENCE 18 ans et +	37 €
# 1 HEURE EQUITATION	25 €
# CARTE 10 H EQUITATION	180 €
# TRIMESTRE EQUITATION x nombre de cours selon trimestre et reprise choisie	17 €
# COURS PARTICULIERS 1/2 H	25 €

compétition

# LICENCE et adhesion COMPET	30 €
# CONCOURS : CSO 1 H sur carie +engagement +déplacement 20 € - 20km	

SCOLAIRE / CENTRE-AERE / GROUPES / HANDICAPES Tarif spécial

CARTES VALABLES 3 MOIS / POUR LES COURS, TOUTE SEANCE NON DECOMMANDEE 48 H à l'avance est due.

TARIF : 2 / 3 droit accès aux installations TVA 5.5 % et / 1 / 3 enseignement ou main d'œuvre TVA 20 %.

ECURIES de NEUVY en SULLIAS
Siret 443279 310 000 017
Christelle GILLE, route des Beauvinières 45510 Neuvy en sullias tel 06 10 07 04 24 ou 02 38 57 29 86

STAGES 2021

CSO / DRESSAGE / EXAMEN Enseignement encadré par moniteur Diplômé d'Etat.

DATES ET NIVEAUX A DEFINIR selon vacances et inscriptions. Passage examen en fin de stage si niveau requis.

PONEY CHEVAL

# 1/2 JOURNEE STAGE 9H30 à 12H ou 14H à 16H30 1 séance d'équitation + 1 séance de théorie	32 €	36 €
# JOURNEE STAGE hors repas de 9H30 à 16H30 2 séances d'équitation + 2 séances de théorie / jour	54 €	64 €
# 5 JOURS STAGE hors repas du lundi au vendredi 2 séances d'équitation + 2 séances de théorie / jour	240 €	290 €

ADHESION CLUB ANNUELLE poney 50€ ou cheval 70€ POUR TOUTE AUTRE PRESTATION, PARLEZ EN !

TARIF : 2/3 droit accès aux installations TVA 5.5 % et / 1/3 enseignement ou main d'œuvre TVA 20 % **PAIEMENT à la réservation**



**RENCONTRE AVEC PAULINE PILARGÉ, GÉRANTE DE L'INSTITUT DE BEAUTÉ
«L'ATELIER BIEN ÊTRE »**

Nous sommes allés à la rencontre de Pauline, qui courant avril va ouvrir dans notre village au 13 place du bourg, son institut de beauté « L'ATELIER BIEN ÊTRE »

Qui êtes vous et quel a été votre parcours ?

Je m'appelle Pauline Pilargé, j'ai 24 ans et j'habite Neuvy en Sullias. J'ai un CAP et BAC PRO esthétique. J'ai travaillé à Isdes au « spa solognot » de juillet 2016 à septembre 2017, puis au SPA de Center Parc de décembre 2017 à janvier 2019.



Avant d'avoir pour projet mon propre institut, j'ai de janvier 2019 à janvier 2021 exercé à « cocktail beauté » sur Orléans.

Quelles seront les prestations présentes dans l'institut ?

Je proposerai des massages, des épilations, des soins du visage et du corps, mais aussi la beauté du regard (extension et rehaussement de cils, teinture des cils et sourcils), les soins des mains et des pieds et la pose de vernis semi permanent.

Mon salon hommes/femmes proposera des produits de soin à la vente, des cartes cadeaux, ...

La clientèle pourra bénéficier d'une carte fidélité.

Avez-vous différents projets pour l'avenir ?

En très bonne relation avec Élodie, gérante du salon de coiffure « un temps pour vous », nous aimerions mettre en place des forfaits reliant la coiffure et l'esthétique.

Je souhaiterai développer d'autres services, en me formant régulièrement à de nouvelles techniques.

Avez-vous d'autres informations à transmettre ?

Je vais créer prochainement mon site internet, un compte facebook et Instagram, vous pourrez y retrouver toutes les prestations et tarifs.

Dans l'attente de l'ouverture de l'institut, vous pouvez me contacter pour plus de renseignements à

l'adresse mail suivante :

atelier-bienetre@outlook.com

Les jours et horaires d'ouverture du salon de beauté

Lundi : 9h00-19h00 sans interruption

Mardi : fermé

Mercredi : 9h00-13h00 / 14h00-19h00

Jeudi : 9h00-13h00 / 14h00-19h00

Vendredi : 9h00-13h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-16h00 sans interruption

AGENDA



À venir...

- 3 avril: ouverture de Family Park
- 5 avril, lundi de Pâques: Rando (selon autorisation)
- 10 avril: Neuvy Propre



Les activités de Family Park reprendront le samedi 3 avril 2021